



Association de
Banques Privées Suisses
Vereinigung
Schweizerischer Privatbanken
Association of Swiss Private Banks

Département fédéral des affaires étrangères
A l'attention de Monsieur Ignazio Cassis
Conseiller fédéral
Palais fédéral ouest
3003 Berne

Genève, le 13 mars 2019

Consultation sur l'accord institutionnel entre la Suisse et l'Union européenne

Monsieur le Conseiller fédéral,

Loin de vouloir adhérer à l'Union européenne (UE), les banques privées suisses défendent la voie bilatérale initiée il y a vingt ans. Pour continuer sereinement sur celle-ci, l'accord institutionnel longuement négocié avec l'UE mérite d'être accepté, même s'il laisse certaines questions ouvertes. A défaut, comme une route mal entretenue, les relations avec l'UE se détérioreront de plus en plus. Or l'UE reste notre principal partenaire commercial.

La gestion de fortune est un secteur d'exportation au même titre que la chimie ou l'horlogerie. Au moins deux tiers du revenu des banques privées vient de l'étranger, et pour 40% de pays membres de l'UE. On estime que les clients résidents dans l'UE fournissent 20 000 emplois en Suisse dans le secteur bancaire et génèrent un milliard et demi de francs de recettes fiscales pour la Confédération et les cantons. Et pour l'économie en général, ce sont 750 000 emplois à plein temps qui dépendent des échanges avec l'UE, selon une analyse d'Avenir Suisse¹.

Les accords bilatéraux avec l'UE ont permis à la Suisse de prospérer, avec seulement deux trimestres de récession depuis leur conclusion, et cela malgré une crise financière majeure. L'immigration en provenance de l'UE est aussi indispensable pour compenser la faible natalité en Suisse. Sans compter que dans les domaines où la Suisse est à la pointe, notre pays produit trop peu de spécialistes pour toutes les entreprises.

Le débat sur l'accord institutionnel ne doit donc pas se perdre dans des détails techniques, mais garder la vue globale de notre relation avec l'UE. C'est ni plus ni moins l'avenir de cette relation qui est en jeu. Depuis plusieurs années, la voie bilatérale est remise en cause par des initiatives populaires : celle sur l'immigration de masse en 2014, celle sur l'autodétermination en 2018, celle sur la limitation de l'immigration à venir en 2020 ou 2021... Cette incertitude est mauvaise pour l'économie et il faut en sortir. L'accord institutionnel avec l'UE est l'occasion de réaffirmer notre désir de vivre en harmonie avec ce voisin qui nous entoure.

Un compromis nécessaire

Qui dit voie bilatérale dit accord entre deux parties. Il est donc normal que l'accord institutionnel ne soit pas à 100% en faveur de la Suisse, sinon l'UE n'en voudrait pas. S'il atteint déjà 80% des objectifs suisses, comme vous l'avez dit, c'est une bonne affaire ! On peut bien encore essayer de préciser certains points, mais si l'UE s'y refuse, ce n'est pas une raison pour rejeter cet accord.

12, rue du Général-Dufour
Case postale 5639
CH-1211 Genève 11

T +41(0)22 807 08 00
F +41(0)22 320 12 89
info@abps.ch

www.abps.ch



Ceux qui pensent que l'on pourra mieux négocier après les élections européennes perdent de vue que celles-ci mèneront à un Parlement encore plus protectionniste qu'à ce jour. Et quelle que soit l'issue du Brexit, l'UE devra négocier ses nouvelles relations avec le Royaume-Uni pendant des années, ce qui l'empêchera toujours d'accorder des concessions à la Suisse.

Si l'on regarde les critiques les plus fréquentes à l'égard de l'accord institutionnel, on trouve tout d'abord le sujet des mesures d'accompagnement. Mais plutôt que de s'arc-bouter sur un nombre de jours ou la nécessité d'une caution, il faut se rendre compte que l'accord institutionnel consacre des exceptions qui permettent à la Suisse de conserver l'essentiel de son système paritaire, et le soustraient aux reproches permanents de l'UE. En outre, ces mesures ne concernent que les travailleurs détachés, qui représentent 0,7% de l'emploi en Suisse, soit l'équivalent de l'effectif des CFFⁱⁱ. Faut-il compromettre les 20% d'emplois liés aux exportations vers l'UE pour ne pas desserrer la vis à moins de 1% des emplois suisses ?

La deuxième source de critiques est la directive européenne sur le droit des citoyens. La Suisse voulait acter son refus de la reprendre, l'UE voulait qu'elle s'y engage. Au final, rien n'est écrit. Certes, avec l'accord institutionnel, l'UE pourra saisir le tribunal arbitral si la Suisse ne légifère pas dans un délai approprié. Mais le fera-t-elle ? Et même si le tribunal arbitral tranche en défaveur de la Suisse, la Suisse peut toujours refuser d'appliquer sa décision. Et les éventuelles mesures de rétorsion de l'UE devront alors être proportionnées. Ceux que cela insupporte perdent de vue que le refus de l'accord institutionnel ne fera pas disparaître cette exigence de l'UE, puisqu'elle est rattachée à l'accord sur la libre circulation des personnes. Au contraire, sans accord institutionnel, l'UE sera libre de prendre des mesures de rétorsion plus vite et sans limite. Il en va de même pour le règlement européen sur la coordination des assurances sociales : l'UE viendra de toute façon nous demander de l'intégrer à notre droit.

Des conséquences concrètes en cas de refus

Les autres critiques concernent aussi d'hypothétiques modifications du droit suisse qui ne sont pas contenues dans l'accord institutionnel, mais qui pourraient découler du mécanisme de reprise dynamique du droit européen. Il faut rappeler que ce mécanisme ne porte que sur les domaines visés par les accords d'accès au marché. L'aménagement du territoire ou le droit fiscal ne sont donc pas concernés. Il faut aussi constater que les accords bilatéraux ont déjà fait l'objet de dizaines de modifications depuis leur adoption, pour s'adapter au droit européen, sans que cela ne suscite le moindre émoi.

Au contraire, l'accord institutionnel permettrait de participer au développement du droit européen dans les domaines concernés. Il assurerait aussi une plus grande sécurité juridique, en fixant un cadre au processus de reprise de ce droit. Sans lui, on voit bien que l'UE prend déjà des mesures de rétorsion sans aucun contrôle ni lien avec l'accès au marché : refus de l'équivalence boursière, du financement des ONG suisses, d'une exemption des sanctions sur l'acier et l'aluminium... Et surtout, l'accord sur la reconnaissance mutuelle en matière d'évaluation de la conformité ne sera plus mis à jour, ce qui affectera les exportations suisses, notamment pharmaceutiques. Il n'y aura pas non plus d'accord sur l'électricité, qui paraissait si nécessaire il y a quelques mois encore. Ces conséquences sont quand même beaucoup plus concrètes et immédiates que d'éventuelles sanctions dans sept ou huit ans si la Suisse a refusé de reprendre telle ou telle règle européenne !

En conclusion, l'accord institutionnel est nécessaire pour la poursuite d'une relation apaisée et constructive avec l'UE. Sans lui, la voie bilatérale se délitera progressivement et l'économie suisse en souffrira. Comment les entreprises suisses pourront-elles se développer sans accès au marché européen et sans recours aux travailleurs de l'UE ? Les opposants à l'accord n'apportent aucune réponse valable à cette question.



Nous attendons donc du Conseil fédéral qu'il signe cet accord institutionnel. Cela ne préjuge en rien sa ratification par la Suisse, puisque l'Assemblée fédérale et ensuite le peuple devront se prononcer à son sujet.

En vous remerciant par avance de l'attention que vous porterez à la présente, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Conseiller fédéral, l'expression de notre très haute considération.

ASSOCIATION DE
BANQUES PRIVÉES SUISSES

Yves Mirabaud
Président

Jan Langlo
Directeur

ⁱ <https://www.avenir-suisse.ch/fr/96-heures-decisives/>

ⁱⁱ <https://www.avenir-suisse.ch/fr/en-revenir-aux-faits/>